

AFFAIRE N° 14/1. - Assainissement 6ème TRANCHE - Approbation de l'adjudication du 23 FEVRIER 1972.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 23 FEVRIER 1972 a eu lieu le dépouillement des offres relatives aux travaux d'Assainissement 6ème TRANCHE.

L'entreprise la moins disante, la SOCIETE INDUSTRIELLE ROUTIERE, a été déclarée adjudicataire provisoire, moyennant le prix, toutes taxes comprises, de QUATRE VINGT TREIZE MILLIONS VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE TREIZE Francs CFA (93 024 773 Frs CFA).

Ces travaux seront financés de la façon suivante :

- Subvention du Ministère de l'Intérieur	37 500 000
Emprunt à la CAISSE de DEPOTS et CONSIGNATIONS	112 500 000
	<hr/>
	150 000 000

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'approuver le résultat de cette adjudication.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affaire
Saint-Jouis, de M. Mars fs
ou de Licht
le Secrétaire Général f.i.
copie: B. Goulet
sur copie certifiée conforme
Directeur des Affaires Financières
R. Puyg.